

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 1^{er} octobre 2015 N° 869

Lancement d'un réseau national de 10 000 lieux de médiation numérique

A l'occasion des 3emes Assises nationales de la médiation numérique à Caen, Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, a officiellement lancé le Réseau national de la médiation numérique. L'ensemble des quelques 10 000 lieux qui, sur l'ensemble du territoire, contribuent à la diffusion des usages numériques et au développement d'une culture numérique au sein de la population, seront désormais regroupées au sein d'un même réseau national.

Ces lieux de médiation numérique - espaces publics numériques, fab-labs ouverts à la population, tiers-lieux ou médiathèques - apportent des réponses concrètes aux demandes des citoyens, qu'il s'agisse de réaliser des formalités en ligne, utiliser au mieux les réseaux sociaux, chercher un emploi ou, pour les utilisateurs plus avancés, se former à la conception et à la production numérique. La grande diversité des espaces de proximité qui participent de ce réseau permet d'offrir à chacun, en fonction de ses besoins, les moyens de se former à sa propre utilisation du numérique.

Ces différents espaces seront désormais dotés d'une identité visuelle commune.



Un portail national est mis en ligne aujourd'hui, <u>www.mediation-numerique.fr</u>. Il permettra aux usagers de trouver en quelques clics les lieux de médiation numérique situés près de chez eux, et mettra à la disposition des formateurs et médiateurs des moyens d'action communs. L'Etat contribue ainsi à mieux structurer et à mieux identifier les nombreuses et diverses initiatives en faveur du développement des usages numériques pour tous, sur l'ensemble du territoire national.

Pour organiser l'animation de ce réseau, l'Etat a conclu une convention avec les têtes de réseaux que constituent les pôles de ressources inter-régionaux. L'Agence du numérique sera chargée d'en assurer le suivi et l'animation.





Enfin, une convention a été conclue avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour contribuer à la formation au numérique des agents de la fonction publique territoriale, et répondre ainsi au mieux aux demandes quotidiennes des usagers.

Axelle LEMAIRE a déclaré : « Avec le réseau national de la médiation numérique, nous offrons un outil performant à l'ensemble des professionnels, formateurs et médiateurs, qui travaillent au quotidien pour développer l'accès au numérique pour tous, partout en France. L'Etat fait ainsi le pari de l'intelligence collective, en donnant aux lieux de médiation les moyens d'échanger pour mieux innover, afin de proposer une offre de formation et d'accompagnement toujours plus cohérente, au plus près des besoins des habitants. ».

Contacts presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Aurélien PEROL : Tél. 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr